

Délibération n°22

Conseil municipal du 12 octobre 2018

Associations Adolescence et Jeunesse – Quatrième répartition de subventions – Convention – Avenant – Approbation.

Exposé

La jeunesse est « plurielle » et « ressource », elle est un point d'appui essentiel pour construire les conditions futures du bien vivre ensemble dans la ville. Période de transition et de construction, elle représente un enjeu majeur pour la société, pour la Ville. Elle impose aux adultes de tenir une ligne de conduite délicate et étroite pour répondre aux besoins de protection et d'émancipation que requièrent les âges de l'adolescence et de la jeunesse. Il convient donc d'amener les jeunes à prendre toute leur place dans la cité, tout en étant attentifs à la réduction des inégalités et à la recherche de cohésion sociale. A ce titre, la politique publique s'attache particulièrement à lutter contre toutes formes de discriminations et est porteuse d'une attention particulière aux relations filles garçons.

Il s'agit également d'encourager et d'accompagner les initiatives individuelles et collectives afin d'inciter les jeunes à s'exprimer, à participer à la vie publique et ainsi reconnaître leur rôle et leur place comme acteur de la Cité.

Les actions menées sont l'occasion de « transmettre » les valeurs auxquelles la Ville est attachée dans son projet politique : les valeurs « républicaines », d'une société solidaire, attentive à la place des citoyens, aux différences, au développement durable et aux valeurs qui ont fondé l'Union Européenne.

La réflexion et la mise en œuvre de la politique publique Adolescence et Jeunesse ne peut se concevoir que dans un partenariat avec les associations, en s'appuyant sur leur diversité, leur savoir-faire et leurs compétences.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels (approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017), qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations.

Il est proposé une quatrième répartition de subventions, au titre de l'année 2018, d'un montant total de 45 000 €.

L'Association Résilience a pour objet d'aller à la rencontre des jeunes les plus éloignés des dispositifs institutionnels. Engagée depuis plusieurs années sur le quartier des Dervallières, elle porte l'ambition d'aller à la rencontre de jeunes en rupture avec les structures de l'accompagnement tant dans les formes d'intervention que dans les modalités d'accueil (horaires, locaux...). Cette action est menée en complémentarité avec les structures jeunesse et les associations très investies sur le quartier.

La convention d'objectifs proposée avec cette association, au titre des années 2018 à 2020, prévoit l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 35 000 € dont 15 000 € au titre la présente répartition (annexe 1).

La Ville de Nantes soutient également l'association départementale des Francas de Loire Atlantique qui organise cette année une nouvelle édition de la Biennale de l'éducation. Cette 6^{ème} Biennale croisera adolescents, éducation à l'information et émancipation, société de l'information et du numérique. Il est vous est proposé d'apporter un soutien financier de 30 000 € qui fait l'objet d'un avenant à la convention d'objectifs approuvé le 1^{er} avril 2016 (annexe 2).

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations, selon la répartition proposée pour un montant global de 45 000 €,
2. approuve la convention avec l'association Résilience (annexe 1) et l'avenant avec Francas 44 (annexe 2),
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 12 octobre 2018

Johanna ROLLAND

Maire